



PRÉFET DE L'EURE – PRÉFET DE L'ORNE

ARRETE N° DDTM27/SPRAT/2016/122

approuvant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation d'Évreux

**Le Préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur**

**Le Préfet de L'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8, R.566-14 à R.566-16 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement,
- VU** l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation,
- VU** l'arrêté du 20 décembre 2011 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- VU** l'arrêté du 27 novembre 2012 du préfet coordonnateur de bassin fixant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, modifié par l'arrêté du 30 janvier 2013,
- VU** les arrêtés du 20 décembre 2013 et du 12 décembre 2014 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- VU** l'arrêté du 8 décembre 2014 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, leurs périmètres, leurs délais de réalisation et leurs objectifs, modifié par l'arrêté du 30 mars 2015,
- VU** l'arrêté du 7 décembre 2015 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant le plan de gestion des risques d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- VU** l'arrêté DDTM27/SPRAT/2016/056 du 9 mai 2016 des préfets de l'Eure et de l'Orne arrêtant les parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation d'Évreux ainsi que

le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie locale,

- VU l'avis du préfet coordonnateur du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- VU le projet de stratégie locale présenté et validé en comité de pilotage du 7 décembre 2016,
- VU la consultation des parties prenantes qui a eu lieu du 2 novembre au 16 décembre 2016,

***SUR** proposition de la directrice des territoires et de la mer de l'Eure,*

ARRESENT

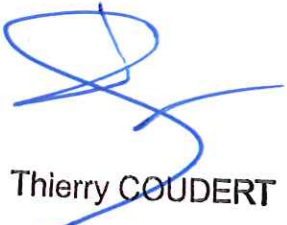
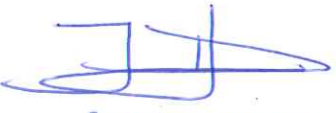
ARTICLE 1 : La stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation d'Évreux est approuvée.

ARTICLE 2 : La stratégie locale de gestion des risques d'inondation d'Évreux est consultable à la préfecture de l'Eure, à la préfecture de l'Orne, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du territoire de Normandie, à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, à la direction départementale des territoires de l'Orne ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Eure (<http://www.eure.gouv.fr/>).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de l'Orne et une copie sera adressée à l'ensemble des parties prenantes de la stratégie définies par l'arrêté n°DDTM27/SPRAT/2016/056 du 9 mai 2016 susvisé.

ARTICLE 4 : Le préfet de la région Normandie, le préfet de l'Eure, le préfet de l'Orne et la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 22 décembre 2016,

Le Préfet de l'Eure,  Thierry COUDERT	Le Préfet de l'Orne,  Isabelle DAVID
--	--